COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN
Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260610-D20260041-DE

Conseil Municipal du mercredi 10 juin 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0041

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, OMNES Emilie, SANTIER Julie.
Absents :	MORE Virgile
Procurations	BRIERRE Sandrine donne procuration à ADAM Philippe, PICHON Nathalie donne procuration à LE GALL Jean-François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	12 votants et 2 procurations
Date de convocation :	3 juin 2026
Secrétaire de séance :	LE GALL Jean-François

Objet : Comptes de gestion 2025

Monsieur le Trésorier nous a fait parvenir les Comptes de gestion pour l'année 2025 du budget principal de la commune de Plouégat Moysan et des budgets annexes ASPL, COMMERCE, LOTISSEMENT, CCAS. Ils sont en parfaite adéquation avec les Comptes administratifs 2025 et les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE les comptes de gestion 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean-François LE GALL.

Le Maire,
Philippe ADAM.

MAIRIE DE PLOUEGAT-MOYSAN 29-N

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.